

Réunion du 1 septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Maître Raphaël NISAND

Absent(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2014/562 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Echange de terrain à LAMPERTSLOCH, le long de la RD 114**

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'échange de terrain entre le Département du Bas-Rhin pour la parcelle section 2 n° 215/149 avec 0,46 are et le propriétaire concerné pour la parcelle section 2 n° 213/22 avec 0,36 are, toutes deux sur le territoire de la commune de LAMPERTSLOCH, sans soulte, les parcelles étant de faible écart de surface et de valeur égale,
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20140901-lmc188123-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/09/14